LILLE

DISTINGUONS !

Le dimanche des fêtes de l'Ile, des sociétés de toute nature, des joueurs de bouchon, des tireurs à l'arc et à l'arbalète, des cyclistes, des joueurs de balle furent conduits en procession du boulevard des Ecoles à la place du Théâtre...

Ces mêmes sociétés se rendirent ensuite, séparément, aux endroits où leurs membres devaient concourir entre eux...

Le lundi soir, sur l'Esplanade, on les savait, conservant leur alignement, plutôt mal que bien, précédées de tambours, de clairons et de drapeaux, chantant, dansant, faisant la fête...

Tout était donc pour le mieux, et personne ne trouva rien à dire.

Mais !

Mais, le dimanche même des fêtes de Lille, à l'heure des défilés, onze heures et demie, après la clôture des fêtes eucharistiques en l'église Sainte-Catherine, quelques autres Lillois eurent l'incroyable audace de reconduire Mgr Charost du portail de l'église au presbytère, sur une distance d'une vingtaine de mètres.

Sa Grandeur était précédée d'un groupe de fillettes en blanc, d'un groupe de gymnastes, du clergé de Sainte-Catherine et d'une dizaine d'enfants de chœur. Il y avait même une bannière !

Cela ne pouvait se passer ainsi !

Il fallait verbaliser contre le « cléricalisme relevant la tête » ! Et on osa le faire !

Le Parquet a été saisi. Mgr Charost recevra une assignation à comparaître devant la justice.

« Evidemment, dit l' « Echo du Nord » lui-même, la voie était publique, le cortège religieux et le brigadier à cheval sur les principes. On ne voit pourtant pas très bien que la République eût été compromise, ni l'ordre troublé, ni la liberté menacée, si on avait laissé Mgr Charost traverser la rue... Il paraît bien, d'ailleurs, qu'il ne chantait pas des couplets antimilitaristes. »

Quant au « Réveil » et au « Progrès », ils en demeurent comme tout frappés. Pourvu qu'on n'y fasse pas de maladies !

Vraiment, plutôt qu'en France on se croirait en Turquie, sous le régime de quelque Mahmoud-Chefket-Pacha !!

Une Perquisition
A LA
« CONSTANTIA CAPITALISATION »

Sur mandat du Parquet de la Seine, M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu mercredi matin au siège de la « Constantia Capitalisation », place Sébastopol, 27.

Cette société, « fondée, dit son programme, en vue de favoriser l'économie et l'épargne dans la classe ouvrière », possédait une combinaison de capitalisation dont l'effet est de faire produire, sur la base du taux d'intérêt fixé par le décret du 1er avril 1908, de gros capitaux à de petites économies, tout en garantissant à chaque adhérent une chance déterminée de paiement immédiat de ces capitaux, à la suite de tirages hebdomadaires.

Le Parquet a estimé qu'il y avait infraction à la loi. 4202

ROUBAIX

Un agent vitriolé
AU PONT SAINT-VINCENT DE PAUL

Les agents Bognies et H... se rendaient mardi vers 12 h. 45 au poste de la rue St-Vincent de Paul prendre leur service. Ils passaient rue St-Vincent lorsqu'à proximité du pont du chemin de fer une femme s'approcha d'eux et lança dans la direction de l'agent H... le contenu d'une fiole.

L'agent fut atteint à l'épaule gauche et sa tunique fut brûlée par le corrosif. Quelques éclaboussures rejaillirent sur la figure. L'agent Bognies arrêta aussitôt la vitrioleuse.

A M. Guiraud, commissaire de police, elle déclara se nommer Rosalie Dutheit, 28 ans, ménagère, originaire de Bourghelles et demeurant à Roubaix, rue de Bouvines, cour Fontier, 20. Pour se venger de l'agent H..., elle avait acheté mardi vers onze heures et demie, du vitriol dans une droguerie de la rue du Moulin. Elle-même a été brûlée au coude droit et dans le dos. Comme Rosalie Dutheit est malade, le docteur Desbonnets l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital.

Une agression nocturne
A LA POTENNERIE

Quatre jeunes gens dont Maurice Desablin, 16 ans, demeurant 134, rue de la Potennerie passaient lundi soir vers dix heures, rue Duguy-de-Lôme, lorsqu'ils furent accostés par un groupe de quatre individus qui exigèrent d'eux du tabac.

Sur leur refus, l'un d'eux se jeta sur Maurice Desablin et lui porta un coup de couteau à la jambe gauche ; les quatre escarpes prirent alors la fuite.

Le docteur Dispa a soigné la victime de cette agression dont la blessure est heureusement peu grave.

La sûreté recherche les malandrins.

Pour les jeunes gens. — Lettres du Père Lacordaire. — Sermons de l'abbé Perreyre. — Souvenirs de ma jeunesse, du Père Gratry. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Pensionnat Saint-Louis. — Succès scolaires. — C'est avec grand plaisir que nous enregistrons les premiers succès du Pensionnat, en cette fin d'année scolaire.

Aux examens de Sténo-Dactylographie organisés par l'Association Sténographique Unitaire, 29 élèves s'étaient présentés : 27 ont été reçus. M. Georges Arizet, élève du Cours Commercial, a remporté la médaille offerte par la ville de Roubaix.

Examen préparatoire : André Artzet, G. Broux, P. Catteloin, L. Desruelle, G. Devriendt, L. Dhont, T. Dodin, V. Duforest, A. Duquesnoy, E. Guilluy, A. Liagre, A. Ranfaing, P. Rocq, G. Musy, M. Trimal.

Examen théorique. — A. Bryx, A. Delneste, L. Letellier, R. Pottier, L. Rouvillain.

Examen pratique : G. Artzet, A. Rombaut.

Examen de Dactylographie : G. Artzet, A. Delneste, E. Guilluy, L. Letellier.

Nous souhaitons que ces beaux succès soient suivis de beaucoup d'autres.

Don aux pompiers. — MM. Motte et Marquette ont fait parvenir à la Caisse de Retraites des pompiers, une somme de cent francs, en remerciements de la promptitude des secours apportés par le corps des pompiers, lors de l'incendie survenu vendredi dernier dans leur teinturerie-apprêt.

Un écolier se fracture le bras. — Elie Vandecastel, 10 ans, 40, rue du Vieux-Hutin, jouant lundi après-midi dans la cour de l'école de la rue d'Oran, se fractura l'avant-bras droit.

Le docteur Ballenghien l'a fait admettre à l'hôpital.

La main dans l'engrenage. — Raymond Desbarbieux, 18 ans, demeurant rue Montgolfier, en voulant se retenir pour ne pas tomber, posa la main droite dans un engrenage. Il a eu le petit doigt déchiqueté. Le docteur Delcourlliérie a conclu à une incapacité permanente de travail et a prescrit au blessé un repos de trente jours.

GAUMONT-PALACE ROUBAISIEN

Soirée à 8 h. 1/2 avec le nouv. programme.
Prochainement : Que vadis.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le BAPTÊME THOMAS Fils Supérieur à tous, 5, rue du Prieu, LILLE 6000

du 3 juin

Naissances. — Edmond Mennebo, rue Fabert, 2. — Pierre Fort, rue Dammartin, 34. — Emile Going, rue Casimir-Périer, 11. — Lucie Grulois, rue Lannes, cour Fourtinnie, 6. — Germaine Dejaeger ; Simone Hubrecht, avenue Julien-Lagache. — Louis Tiers, rue d'Oran, 164. — Victor Kalfèche, rue Turgot, cour St-Joseph, 34.

Mariages. — Auguste Dupré, représentant, à Paris et Anna Rainel, s. prof., boulevard de Paris, 27. — Henri Derreveaux, employé de commerce, à Herseaux et Germaine Veldeman, modiste, rue de Duval, 39. — Arthur Derreveaux, s. prof., à Herseaux et Palmyre Vernacht, s. prof., rue de la Conférence, 64.

Décès. — Jean Peere, 1 mois, rue du Fort, cour Couthier, 4. — Joseph Decoost, 27 ans ; Gaston Pruvost, 3 ans ; Gaston Vanneste, 50 jours ; Camille Jacques, 52 ans, avenue Julien-Lagache.

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un garçon brasseur de chez Thiers-Lézy, Charles Boulanger, 61 ans, s'est contusionné le bras et l'épaule gauche en tombant dans une cave. 15 jours de repos ; docteur Jacquemont.

— Au tissage Leclercq-Dupire, Georges Delcambre, 29 ans, tisserand à Wattrelos, a eu l'orteil du pied droit contusionné par la chute d'une ensouple. 12 jours de repos ; docteur Maillard.

La mauvaise pièce de deux francs. — Edouard Kaints, 59 ans, homme de peine aux établissements Kuhlmann, demeurant rue Faidherbe, 44, chez Mme Deloof, où il est en garni, est rentré hier soir, vers 9 h. en état d'ivresse et ne tarda pas à se coucher.

Un camarade du même établissement et logeant à la même enseigne, Vkal Jacob, 50 ans, rentra un peu plus tard, vers 11 h., lui aussi en état d'ivresse. Avant de se coucher il voulut boire encore quelques consommations qu'il paya avec une pièce de deux francs. La pièce étant mauvaise, la cabaretière refusa et pria son logeur d'aller se coucher, qu'il réglerait le lendemain la petite note.

Le matin, c'est Kaints qui descend le premier et demande à la cabaretière de bien vouloir aller chercher du beurre, pour passer sa semaine et lui remet une pièce de deux francs. La cabaretière reconnaît en cette pièce la même présentée la veille par Jacob.

Ayant des soupçons qu'un vol s'était produit la nuit, elle appela la police qui vint arrêter Kaints. Au même moment Jacob s'aperçevait qu'il avait été volé pendant la nuit d'une somme de 12 fr., deux pièces de 5 fr. et la pièce de 2 fr. refusée la veille par la cabaretière. M. Caillet, commissaire de police, a interrogé Kaints qui nie les faits qui lui sont reprochés. Il a été conduit devant le Procureur.

Procès-verbal a été dressé pour ivresse, par le garde Houttemann, à Jules Cocheteux, 30 ans, demeurant à Roubaix, rencontré dans la rue Faidherbe en état d'ivresse et causant du scandale.

CROIX

Accidents de travail. — Au Peignage Holden et Cie, Maurice Dennetières, 20 ans, rue de l'Epeule, à Roubaix, a reçu le bout d'un brancard de brouette au côté droit. Contusions. 10 jours de repos ; docteur Barroyer.

— Auguste Debouvry, 55 ans, rue Verte, occupé à la même usine, s'est blessé aux reins. 15 jours de repos ; docteur Barroyer.

Bête et pas content. — C'est le domestique de M. Bocquillon, fermier au Vent-de-Bise, Théophile Wainé, 67 ans. Mardi matin, à 4 heures, il rencontra un nommé Adolphe, qui, paraît-il, sans autre préambule, lui administra une raclée sans pareille. Adolphe est recherché.

Les caroties des buveurs. — M. Léon Pesez, receveur à la petite vitesse, remarquait mardi matin un individu portant sur le dos un sac assez volumineux. A la vue du receveur, l'homme fit demi-tour et déposa son fardeau un peu plus loin, dans le hangar d'un entrepreneur. M. Pesez fit chercher le garde Roger, qui trouva dans le sac 20 kilos de belles carottes. L'individu avoua les avoir dérobées dans un wagon, en compagnie d'un camarade, Henri, dit « Tête de bois ».

Louis Campenière — c'est le nom du premier, — 52 ans, a été arrêté, et, un peu plus tard, « Tête de bois » subissait le même sort.

A M. Jérôme ils déclarèrent que l'argent de la vente des légumes volés leur permettait de boire un coup.

Les deux buveurs, habitant Wasquehal, seront expédiés à Lille ce matin.

Le pensionnaire indélicat. — M. Robert Blanquart, cabaretier au « Repos du Tilleul », avait en pension Charles Baudart, 33 ans, travaillant aux « Américains ».

Samedi dernier, Baudart disparut en même temps qu'une somme de 30 francs, une casquette, un cache-col et une paire de chaussettes.

Vol avec escalade. — La nuit dernière, des malfaiteurs ont escaladé le mur de l'estaminet Laroy, angle de la place Saint-Pierre et de la rue Kléber, et ont fait main basse sur cinq paires de draps, une bassine et une feuille de zinc.

CROIX. — Naissance. — Jules Vandurme, rue de la Gare, 61.

Décès. — Charles Hanssens, 52 ans, rue de Repaume, 9.

Liqueur CORDIAL-MÉDOC 0212

WASQUEHAL

Accident de travail. — A la tonnellerie Delourne, un jeune ouvrier, Georges Dunslaeger, 16 ans, rue de l'Egalité, quartier du Cimetière, s'est coupé au médius droit avec un instrument tranchant. 10 jours ; docteur Liénard.

Un auto prend feu. — Mardi, vers cinq heures et demie, un camion-automobile de la Société anonyme de Céruses de Lille à pris feu au grand boulevard Lille-Roubaix, à la hauteur de la rue Jean-Bart. Du moteur, l'incendie, prenant immédiatement de l'extension, se communiqua à des tonneaux de céruse et, en l'espace d'un quart d'heure, les marchandises furent consumées. Il ne reste du véhicule que l'assemblage en fer.

Un autre camion est allé, vers six heures et demie, conduire à Lille les débris de l'auto incendié.

Les dégâts sont de plusieurs milliers de francs. Il y a assurance.

LYS-LEZ-LANNOY

Service de l'ébouage. — Le service de l'ébouage s'effectuera de la façon suivante tous les samedis à partir du 7 courant :

De 8 à 9 h. du matin, dans les rues du Collège, de Lannoy et de Strasbourg ; à 9 h., rue du Champ-de-Mars ; à 9 h. 1/2, rues de la Gare et Faidherbe ; de 10 h. à midi, rue du Bois et toutes les rues latérales y compris le quartier du Fort Salos ; après-midi, rues de Leers, des Croisiers et Jeanne-Maillotte ; à 2 h. 1/2, rue de la Mairie ; à 3 h., rue du Vert-Pré et à 3 h. 1/2, rue de Cobert.

A la gare. — Mardi matin, vers quatre heures et demie, un habitant de Lys aperçut de la fumée qui se dégageait d'un wagon de braises adressé à M. Delespaul, négociant à Lys. On ignore le chiffre des dégâts.

Grand Concours photographique
KODAK 65.000 fr. de prix. Demandez règlement à L. MAIRESSE, 11, rue des Ponts-de-Comines, LILLE. 067

LEERS

Le Conseil municipal s'est réuni lundi soir, à 7 h. 1/2, sous la présidence de M. Courier, maire.

— Il admet 5 demandes d'assistance présentées par des vieillards et incurables.

— Il donne avis favorable pour quatre demandes de soutien de famille en faveur de jeunes gens de la classe 1912.

— Sur avis du Préfet, le Conseil décide qu'un arrêté sera pris interdisant l'établissement de cafés ou débits de boissons à une distance de moins de 50 mètres des édifices consacrés au culte, des écoles, des cimetières, etc.

— Le Conseil, devant la difficulté de faire exécuter la prestation et sur avis pressant du service vicinal, décide de convertir les trois journées de prestation en taxe vicinale.

— Il adopte le compte de gestion 1912 qui s'établit par un excédent de recettes de 5.824 fr. 86.

Le Maire reçoit les félicitations de M. Derache, adjoint, pour sa bonne gestion et son dévouement aux affaires communales ; les paroles de M. Derache sont ratifiées par les applaudissements de l'assemblée.

— Le Conseil établit le budget additionnel de 1913 comportant en recettes et dépenses 5.964 fr. 46.

— Il établit le budget primitif pour 1914 s'élevant à 44.432 fr. 80.

A ce sujet, le Maire donne lecture d'une lettre du Préfet informant le Conseil qu'à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat, la commune sera privée des ressources provenant des patentes délivrées aux marniers, soit pour la commune une perte de plus de 1500 francs, ce qui fatalement retombera sur les contribuables.

HEM. — Décès. — Jules Valanseyle, 24 ans, à la Place.

TOURCOING

MORT
de M. François Masurel-Pollet

Une figure des plus populaires et des plus sympathiques de Tourcoing vient de disparaître.

M. François Masurel-Pollet est mort mardi matin, à l'âge de 86 ans.

Né à Tourcoing, le 9 octobre 1826, M. François Masurel, après de solides études, se lançait dans l'industrie. Les établissements Masurel frères, dont il était le président, ne tardaient pas, sous son énergique impulsion à se placer au premier rang de l'industrie française.

M. François Masurel voulut aussi mettre au service de ses concitoyens son savoir et son dévouement. Pendant sept ans il fut conseiller municipal, pendant onze ans vice-président de la commission administrative du Bureau de bienfaisance. Durant un quart de siècle, de 1861 à 1885, M. Masurel fit partie de la Chambre consultative et de la Chambre de Commerce. De 1877 à 1883 il fut juge, puis président, du Tribunal de Commerce. Pendant trente années il fut administrateur de la Banque de France.

En 1882, M. François Masurel fondait une section de la Société de Géographie, qu'il présida pendant de longues années.

Il créa également une section de l'Alliance Française. Il en était encore actuellement le président d'honneur.

M. Masurel fonda à Tourcoing l'œuvre du Prêt du Linge et de la Goutte de Lait.

Il créa dans ses usines d'importantes œuvres économiques, telles que l'Association de secours mutuels, dont il était le président d'honneur. Il donna des allocations aux jeunes ménages, aux naissances. Il encourageait pécuniairement ses ouvriers qui faisaient des versements aux Caisses d'épargne et établit l'assurance des ouvriers au décès.

Toutes ces œuvres de charité et de dévouement lui avaient valu l'estime et l'affection de ses ouvriers.

M. Masurel était surtout un chrétien convaincu. Il faisait partie du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise.

En 1892, il fut nommé officier l'Académie, puis au moment de l'Exposition de Liège, en 1906, il reçut la croix de la Légion d'honneur. L'année dernière, la médaille d'or de la mutualité vint récompenser le dévouement pour les services qu'il ne cessait d'apporter à la cause mutualiste.

Les funérailles de M. François Masurel auront lieu vendredi, à dix heures et demie, en l'église Saint-Christophe.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 1913

Séance ouverte à neuf heures. Présidence de M. Leduc, adjoint au maire. Vingt-huit conseillers sont présents.

M. René Destombes fait une rectification au procès-verbal, qui relate mal les remarques faites concernant le bouvier de l'Abattoir. Cet employé travaille 305 jours par an, dit M. Destombes. Cela est inadmissible.

M. Brassard va appeler le bouvier une seconde fois, et si vraiment il travaille de trop on lui adjoindra un aide.

M. Pierpont rappelle que M. le Maire avait promis, à la dernière séance, de réunir le Conseil quelques semaines plus tard. Or, voilà quatre mois qu'il n'y a pas eu de réunion. En outre, M. Pierpont avait demandé qu'on discute un projet d'indemnités aux instituteurs, et, malgré la promesse du Maire, la question n'a pas été portée à l'ordre du jour.

M. Leduc. — Ce sera pour une prochaine séance.

Marchés divers. — D'abord pour l'usine à gaz avec M. Robert Piat, constructeur à Paris : Fourniture d'un élévateur à godet, du prix de 9.500 fr.

Marché est passé à M. Delmotte-Werner de Lille, pour la fourniture du mobilier de la salle des séances du Conseil municipal. Ce mobilier se compose de : 1 fauteuil, 40 chaises 4 tables pour l'Administration, pour les membres du Conseil, pour la Presse et pour le Secrétaire-général. Le devis s'élève à 2.945 fr.

Une machine à écrire et un tabulateur d'une valeur de 725 fr. sera achetée à Paris pour le bureau du Secrétariat.

M. René Destombes. — Pour l'achat d'un mobilier s'était-on préoccupé de l'œuvre de l'Assistance par le travail.

M. Vandevenne. — Cela était impossible, l'Assistance par le travail ne faisant pas cet article.

Un état de dépenses imprévues s'élevant à 3.693 fr. 60 est approuvé.

Création d'un poste de sous-directeur à l'usine à gaz. — L'Administration propose de créer un poste de sous-directeur à l'usine à gaz, le traitement de début sera de 4.200 fr. pour s'élever graduellement à 6.000 fr. au bout de quinze années de service.

M. Tièvers. — Est-ce que cette place sera réservée à un Tourquennois.

M. Vandevenne. — Il faut pour cet emploi des aptitudes spéciales et avoir passé par l'école des Arts et Métiers.

M. René Destombes. — On gaspille des mille et mille francs, on donne de gros traitements et on refuse la pièce de cent sous aux ouvriers, et des secours supplémentaires aux réservistes territoriaux.

M. Pierpont. — Nous n'avons pas eu de rapport sur cette question. Puisqu'il y a à l'usine un chef de fabrication pourquoi prendre un étranger. Nous estimons qu'il serait préférable que ce fut un Tourquennois, mais ici ce sont toujours des étrangers que l'on prend, tel encore récemment le lieutenant de sapeurs-pompiers.

M. Brassard. — Le sous-lieutenant Flament était un excellent officier, mais il a 51 ans et 27 années de service.

M. Pierpont. — Ce n'est pas une raison.

M. Brassard. — Personnellement je voudrais que tous les fonctionnaires qui ont 25 années de service soient mis à la retraite d'office.

Achats de charbon pour l'usine à gaz. — Le Conseil décide de passer marchés avec les mines de Lens, Liévin et Bruay pour environ 23.000 tonnes au prix de 19 fr. 75 la tonne. Ce prix accuse une hausse de 2 fr. 25.

Marché est passé également avec M. Vial, de Paris, pour le transport des charbons par bateau au prix de 1 fr. 52 la tonne.

— Le Conseil approuve le cahier des charges s'élevant à 10.000 fr. pour la mise en adjudication des frais de voiturage nécessaire à l'usine à gaz.

L'EMPRUNT DE 1.100.000 FRANCS
Vote de centimes additionnels

Dans sa séance du 4 mars, le Conseil a voté un emprunt de 1.100.000 francs pour pourvoir aux extensions du réseau d'électricité. Les bénéfices avaient paru suffisants à M. le Maire pour payer les annuités et les charges d'amortissement.

M. le Préfet, lui, estime « qu'il conviendrait de faire compléter la délibération du 4 mars par le vote d'une imposition extraordinaire éventuelle, qui serait mise en recouvrement dans le cas où les ressources affectées à l'amortissement de l'emprunt donneraient un produit inférieur au montant de l'annuité de remboursement.

M. le Préfet fait observer que le taux actuel des prêts du Crédit Foncier est de 4 fr. 15 0/0, et il demande si le Conseil a l'assurance de pouvoir obtenir d'un établissement prêteur le taux de 4 0/0 qu'il a admis.

M. le Maire propose en conséquence de porter l'annuité de 72.146 fr. à 74.004 fr., basée sur un taux de 4 fr. 25 0/0, et, pour se conformer aux instructions préfectorales, il demande au Conseil de voter une imposition extraordinaire de 5 centimes 9/1, le centime communal valant 12.593 fr. pour une durée de 24 années, et qui ne sera mise en recouvrement que dans le cas où les excédents de recettes d'exploitation viendraient à être inférieurs au montant de l'annuité.

M. Pierpont. — Déjà à la réunion de la commission des finances, j'ai fait mes réserves. Aujourd'hui, au nom de la minorité, je demande le maintien intégral de la décision du 4 mars dernier. Nous avons voté l'emprunt parce que M. le Maire nous avait dit que les annuités auraient été payées par les bénéfices. C'est dans ces conditions et ces garanties que nous avons marché. Mais si l'administration supérieure trouve que les garanties ne sont pas suffisantes, elles n'existent pas non plus pour nous.

M. Belitte dit qu'il s'agit là d'une simple mesure de prudence, les espérances de bénéfices demeurent les mêmes.

M. René Destombes. — Les charlatans disent : l'essayer, c'est l'adopter. Il est bien possible que l'on puisse dire ici : voter l'emprunt, c'est l'appliquer. C'est pourquoi nous ne voulons pas.

M. Belitte. — Il faudrait alors revenir sur un vote acquis.

M. Pierpont. — M. le Maire est un vieux parlementaire. Il devrait savoir comment on gage un emprunt ; il nous a donné des garanties qu'il n'y aurait pas eu de centimes additionnels de votés. C'est une amorce qu'il a lancée ; nous ne marchons pas.

M. Valin. — Il ne s'agit que d'une garantie d'une sorte d'hypothèque légale. Les contribuables ne nous en voudront pas de voter des centimes qu'ils ne paieront pas.

M. Pierpont. — Restons logiques avec notre vote du 4 mars dernier.

M. Valin. — Nous devons fournir la garantie qu'on nous demande. Ce n'est qu'une simple mesure administrative.

M. Leduc met aux voix le rapport du maire. Les socialistes votent contre.

M. Pierpont est mécontent de ce que le maire n'ait pas mis sa proposition aux voix.

M. Leveugle. — Quelle différence y voyez-vous ?

M. Pierpont se fâchant, M. Leduc lui dit : Je commence à en avoir assez. Vous n'êtes pas seul ici à pouvoir parler.

M. Leveugle ayant fait une nouvelle observation, M. Pierpont réplique : « Je m'en f....

Assurance. — M. le Maire a engagé des pourparlers avec la Compagnie l'Urbaine et la Seine pour changer la police d'assurance du personnel de l'usine d'électricité contre les accidents de travail. Il prie le Conseil d'approuver le projet qu'il lui soumet.

M. Darras ne voit pas la nécessité pour la ville d'assurer l'ingénieur chef, M. Henneton étant donné les gros émoluments qu'il touche.

La plupart des conseillers sont de cet avis et la proposition de M. Darras est adoptée.

Le « Tir National » demande une subvention pour l'organisation du 29e Concours de la Fédération des Sociétés de Tir de la région du Nord qui aura lieu du 28 juin au 17 août prochain et auquel seront affectés 20.000 fr. de prix. La Commission des Fêtes propose d'accorder 4.000 francs. — Adopté.

Réception définitive. — Le Conseil vote la réception définitive des travaux accomplis par l'Energie Electrique du Nord pour la construction et l'extension des réseaux électriques. La ville doit encore payer 117.748 fr. 29, plus un intérêt de 5 %. Le tout sera prélevé sur l'emprunt de 1.100.000 fr.

La construction des baraques pendant la foire. — M. J.-B. Bottin, entrepreneur à Marcq-en-Barœul, chargé de la construction des baraques, a résilié son bail. L'Administration s'est mise en rapport avec les forains et leur a demandé leur avis sur un projet d'organisation nouvelle et sur la fixation au dernier dimanche de septembre de l'ouverture de la foire. Les réponses parvenues sont trop peu nombreuses et trop contradictoires pour y trouver une indication.

Un cahier des charges en vue de la mise en adjudication a été dressé pour une période de 3, 6 ou 9 ans, à partir du 1er juillet prochain. Les conditions sont les mêmes que précédemment sauf en ce qui concerne les planchers extérieurs qui ne seront plus imposés à l'adjudicataire.

Nomination d'un chef d'atelier électricien. — M. le Maire propose d'organiser la section d'électricité à l'école pratique de garçons sur de nouvelles bases à partir du 15 juin prochain, de solliciter du Ministre du Commerce la nomination d'un chef d'atelier électricien. Le dépense, qui incomberait à la ville chaque année, serait de 1195 fr. pour indemnités de résidence, de logement et de chauffage. Adopté.

Sauvegarde des nourrissons. — Vote de centimes additionnels. — Avant de statuer sur un projet de décret tendant à classer comme établissement d'utilité publique la « Sauvegarde des Nourrissons », le Conseil d'Etat a réclamé : 1° les documents établissant la situation financière de la ville ; 2° un engagement éventuel du Conseil municipal de voter les contributions exceptionnelles pour le cas où les ressources normales de la ville ne permettraient pas de faire face à cet engagement pendant une durée de 18 ans.

M. le Maire dit dans son rapport qu'il produira les justifications demandées en ce qui concerne la situation financière de la ville. Pour ce qui est de l'engagement, il pense que cette formalité n'est pas indispensable, puisque le « budget a pu supporter cette charge qui a varié de 60.000 à 75.000 fr. depuis 9 ans, sans qu'il fut besoin de recourir à une imposition nouvelle ».

Mais puisque, en raison de l'importance de la somme et de l'engagement pour 18 ans, le Conseil d'Etat estime qu'il y a lieu de prévoir le cas où les finances de la Ville étant plus obérées, il y aurait lieu de recourir à une imposition de centimes additionnels. M. le Maire propose au Conseil de voter une imposition de 4 centimes 85, dont le produit correspondrait au chiffre minimum de 60.000 fr. que la Ville s'est engagé à verser à l'œuvre.

ORFÈVRERIE argent et métal argenté
Ve ROMMENS-VANZEVEREN ; 13, Gde-Place 0276

Les Anciens Combattants de 1870-71 qui n'ont pas encore obtenu leur médaille, sont invités à se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, le plus tôt possible.

Fêtes de la Blanche-Porte et du Flocon. — Les commerçants de ces deux quartiers sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir à 8 heures, estaminet du Nouveau Zouave, chez Oscar Desbiens, rue de la Blanche-Porte.

Les Fêtes des Quartiers des Bleq-Voies et de la Tossée. — Le Comité des Fêtes nous adresse le communiqué suivant :

« Les cabaretiers de ces quartiers sont instamment invités à assister à une réunion qui aura lieu mercredi 4 juin, à 8 heures, rue de l'Union, chez M. Louis Picavet, membre du Comité.

Cette réunion a pour but de préparer l'assemblée générale du jeudi 5, à 8 heures, Ecole de filles, rue de l'Epidème. »

A la Société des Anciens Sous-Officiers. — La société des Anciens Sous-Officiers a tenu sa réunion trimestrielle dans son local, lundi soir à 8 heures, sous la présidence de M. Flament. M. G. Pollet, président d'honneur, assistait également à cette réunion.

Le président a annoncé que les épreuves éliminatoires pour le concours de tir des S.A.G., du 22 juin, auront lieu dimanche prochain. Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser au Cercle, 10, Grand'Place.

La société organise pour le dimanche 29 juin, une grande excursion de famille à Bois-Jély (Henaix). De nombreuses adhésions sont déjà parvenues et comme le nombre de places est limité, les sociétaires qui désireraient en faire partie sont priés de se faire inscrire de suite et au plus tard avant le 15 juin prochain.

Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi matin, à cinq heures, à l'usine de MM. Maeurel, rue de Wailly. Le feu avait pris dans un débarrassoir de déchets et a été éteint par le personnel.

Les pompiers n'ont pas eu à manœuvrer. Les dégâts sont peu importants.

Il ne voulait pas qu'on frappe son cheval. — Mardi matin, M. Edouard Lemaire, 54 ans, domestique, rue de Roubaix, chargeait du charbon à la gare des Francs.

Louis Terrier, 33 ans, rue de Bondues, voulut frapper d'un coup de fouet le cheval d'Edouard Lemaire. Celui-ci voulut s'y opposer et reçut le coup. Une dispute s'engagea et Terrier porta à Edouard Lemaire un coup de pied au ventre et le cingla de coups de fouet sur le corps. Procès-verbal.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING
du 3 juin

Naissances. — Céline Vandaele, rue du Virolois, 122. — Berthe Louridant, rue Nationale, 122. — Roger Vandaele, rue du Luxembourg, 40. — Roger Delannoy, rue de Courtrai, 291. — Jeanne Callewaert, rue Mirabeau, 16. — Edgard Gilles, rue St-Pierre, 41. — Germaine Boulier, rue d'Anvers, 255. — Albert Picavet, rue Nationale, 122.

Mariage. — Henri Coolsart, charretier et Zélie Drouart, soigneuse.

Décès. — Charles Masson, 74 ans, rue de Lille, 121. — Marie Prévost, 50 ans, rue du Bassin, 14. — François Masurel, 86 ans, rue de Lille, 83. — Céline Dekimpe, 76 ans, rue de Lille, 29. — Jean Bon, 1 an, rue du Blanc-Seau, 259.

BOUSBECQUE

Un vol de 775 francs. — Une servante au service de M. Vanandrevelt, cultivateur au hameau de la Chapelle, a déposé une plainte à la gendarmerie d'Halluin contre un inconnu qui lui a enlevé 775 économies renfermées dans un coffret.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

LAXATIF IDÉAL
DES FEMMES DES ENFANTS
DES INTESTINS DÉLICATS
GRAINS de VICHY
à l'Eveline et au Sel de Vichy
0f50 le Tube de 10 Grains 0f50
LILLE : Pharmacie, 1, Rue Faidherbe, et toutes Pharm.
0230

HALLUIN

Passage du roi Albert Ier. — Mardi vers 2 heures 1/2 de l'après-midi, S. M. Albert Ier, roi des Belges, est passé la frontière, en automobile, par la grande route de Lille.

Il se rendait en France incognito.

HALLUIN. — Naissance. — Marcel Verracke, rue Turbigo, 8.

Décès. — J.-B. Moornaert, 74 ans, rue de l'Asile, 8. — Marcel Degreave, 2 mois 1/2, au Bois du Dp. — Marthe Tanghe, 19 ans, rue St-Sylvestre, 31. — Prosper Belys, 3 jours, rue de Lille.

RONOQ. — Naissance. — Flore Defrue, rue de Billemont.

BONDUES

Arrestation. — Le garde Dubar a arrêté Jules Vandelabeele, 23 ans, ouvrier agricole, au service de M. Henri Decottignies, ferme du Forest. Etant en état d'ivresse, il menaçait ses camarades.

Lorsque le garde voulut arrêter Vandelabeele, il se rebella, et l'injuria grossièrement. Il a été maintenu sous l'inculpation de menace, voies de fait envers la police et entrave à la liberté du travail.

MOUVAUX

Paroisse Saint-Germain. — Une messe, demandée par l'Association des Enfants de Marie, sera célébrée jeudi 5 juin, à 8 heures pour le repos de l'âme de M. Paquin, doyen aumônier à Lesquin, ancien curé de la paroisse.

Cercle d'Etudes. — La réunion du Cercle d'Etudes qui devait avoir lieu ce soir mercredi, est remise au mercredi suivant 11 juin, à 8 h. du soir.

MOUVAUX. — Naissance. — Arthur De Mathieu, rue Constantin, 36.

Dépêches de la Nuit

LA DISCUSSION
sur la fête de Jeanne d'Arc

Dans les couloirs de la Chambre, à la fin de la séance, on n'était pas certain que la proposition de la fête nationale de Jeanne d'Arc vienne en discussion jeudi.

M. Jaurès ayant annoncé un long discours, les auteurs de la proposition accepteraient le renvoi à un autre jour, vendredi, par exemple, afin de ne pas retarder jeudi la discussion de la loi de trois ans.

Pour la Défense nationale

Alger. — La section des colons de la Fédération des délégués financiers a voté à l'unanimité un crédit de 10 millions à prélever par priorité sur les disponibilités du fonds de réserve, pour contribuer aux dépenses militaires nécessitées par la situation extérieure actuelle.

Antimilitaristes condamné

La Rochelle. — Le tribunal correctionnel a condamné à 3 mois de prison le sieur Richedor, 22 ans, pour insultes à un sous-officier et menaces de mort envers une sentinelle.

La grève des boulangers A PARIS

Pendant le meeting tenu mardi à la Bourse du Travail, une très vive discussion a eu lieu entre partisans et adversaires de la reprise du travail.

Ces derniers ont fait adopter un ordre du jour invitant les assistants à la continuation de la lutte, mais il a été décidé que ce matin, mercredi, un nouveau meeting aurait lieu pour la conduite à tenir à ce sujet.

Tous nos lecteurs nous obligent : Rien de meilleur que le Chocolat Delaquenne-Menez. C'est vrai ! 0210

ORAGES ET INONDATIONS

Dijon. — Au cours d'un violent orage dans la région de Selongey, la grêle a recouvert le sol d'une épaisse couche de 25 centimètres. Les récoltes sont perdues.

—o—

Vichy. — L'Allier et ses affluents ont considérablement augmenté par suite des dernières pluies. Les propriétés riveraines sont en partie envahies par les eaux.

—:—

Bayonne. — Les dégâts causés par les inondations dans la vallée de la Nive sont considérables.

A Aldudes, l'eau atteint la hauteur du premier étage des maisons.

Deux maisons se sont écroulées. Une grande partie de la route a été emportée. Les communications sont interrompues. La population est affolée.

La Nive charrie toutes sortes d'épaves : meubles, foin, cadavres d'animaux, etc.

Le pont international d'Hendaye est menacé par une grande quantité de bois qui forment un passage dangereux.

Les récoltes sont perdues. Jusqu'à présent on ne signale aucun accident de personne.

—o—

Pampelune. — Les nouvelles représentent les effets de la crue d'eau comme une catastrophe. Cinq ponts se sont effondrés. Cinq villages sont privés de toute communication.

De nombreuses maisons de sont effondrées. Les récoltes sont perdues.

Le procès de Couffouleux
(Suite à notre première page)

Rodez. — La Cour d'assises a acquitté Bonnet, accusé de tentative d'homicide sur l'instituteur de Couffouleux.

AU MAROC

Oudjda. — Le général Alix est rentré de Saï-Saffat. Le calme règne actuellement dans toute la région de la Moulouya.

Les relations anglo-allemandes

Londres. — A la Chambre des Communes, un député a demandé si la dernière visite de lord Morley à Berlin se rattachait à une mission internationale quelconque et s'il était vrai qu'un homme d'Etat anglais irait proch